

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 16 mai 2023.

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- BERNU Sylvain donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- GILLARD Nadine donne pouvoir LE MOIGNE Christine,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GAUVRIT Thierry.

SECRETAIRE DE SEANCE : RICHEUX Laëtitia

Délibération n°2023-044

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 4

AFFAIRES CIVILES

PROJET DE CREATION D'UN CREMATORIUM SUR LAMBALLE-ARMOR ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE

Le 25 avril 2022, le Conseil municipal a approuvé l'intérêt d'étudier l'opportunité de créer un crématorium sur le territoire de Lamballe-Armor au regard des sollicitations de la population et de l'évolution sociétale en matière funéraire. Il a aussi validé le principe du recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour conduire l'étude d'opportunité et de faisabilité en la matière.

L'assistant maîtrise d'ouvrage a donc été chargé d'étudier l'opportunité et la faisabilité de la création d'un crématorium sur le territoire de Lamballe-Armor, et d'en mesurer les conséquences administratives, techniques et financières. Les modalités de gestion de cet équipement d'initiative publique seraient également abordées, tout en en mesurant les impacts organisationnels pour la commune.

Vu la délibération n°2022-038 du 25 avril 2022, approuvant l'intérêt d'étudier la création d'un crématorium sur le territoire de Lamballe-Armor,

Considérant :

- La présentation, transmise aux conseillers municipaux,
- Les éléments conclusifs de cette étude :
 - o L'insuffisance du potentiel de la zone compte tenu de la densité de population et de la présence des équipements existants,

- La dégradation de la valeur du crématorium public de Saint-Brieuc dont la ville de Lamballe-Armor est actionnaire,
- La nécessité d'explorer toutes les pistes possibles d'amélioration de la qualité de service rendue aux familles et répondre ainsi aux attentes exprimées par les Lamballais

Après cette présentation,

Le Conseil municipal PREND ACTE de l'étude et de ses conclusions.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **30 MAI 2023**

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 31 MAI 2023

De la publication le 31 MAI 2023

*Pour le Maire,
Par délégation,*
Directrice Générale Adjointe des Services
Anne-Claire GUILLET